



Changement d horaire de travail imposé par mon employeur

Par **Charlene Berthenet**, le **23/03/2018** à **12:57**

Bonjour

Depuis le 9 mars je suis en arrêt maladie car mon fils a des complications au sujet de sa santé mon employeur m'a informé oralement que des mon retour il me changera mes horaires de travail

Sachant qu'à ce jour je travail du lundi au vendredi de 5h du matin à 12h30 il veut me passer en journée de 9h à 17h sauf que ses horaire ne me conviennent pas car j'ai 2 enfants à charge et dont 1 enfant qui a de l asthme et qui n'hésesite des soins tous les jours au même horaire

Mes horaire ne sont pas mentionné sur mon contrat

À til le droit de m imposés de nouvelles horaires de travail ?

Ai je le droit de refusé ?

Si je refuse peut il me licencié avec quel motif ?

Par **P.M.**, le **23/03/2018** à **13:16**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps complet...

Dans ce cas, même si l'horaire de travail fait partie du pouvoir de direction de l'employeur, s'il met à exécution ce qui pourrait être considéré comme une menace, vous pourriez invoquer le fait que cela bouleverse votre vie personnelle et familiale et que vous ne pouvez pas accepter...

Malheureusement, il n'y a pas de moyen d'empêcher un employeur de procéder au licenciement mais s'il est contesté, ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'apprécier s'il n'est pas abusif...